
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 septembre 2016, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la Ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Kazabazua
Low
Gracefield
Grand-Remous
Lac-Sainte-Marie
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Robert Coulombe

Maniwaki

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

2016-R-AG260

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 septembre 2016

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 septembre 2016 soit adopté tel que présenté, avec l'ajout du point suivant apporté avant l'ouverture la présente séance :

- 100-10 Appui – Réalisation de la route Maniwaki-Témiscamingue;

Et le retrait des points suivants :

- 100-08 GUTACVG – Adoption des prévisions budgétaires 2017;
- 100-09 GUTACVG – Plan de développement du transport collectif (révisé 2016);
- 400-01 Autorisation – Demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques – Réception de boues provenant de territoires voisins.

ADOPTÉE

2016-R-AG261

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 16 août 2016

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 20 juin au 20 septembre 2016

Le rapport d'activités du préfet pour la période du 20 juin au 20 septembre 2016 a été déposé aux membres du Conseil à titre d'information.

Note au procès-verbal – Information – Calendrier budgétaire 2016

Monsieur le préfet prie les membres du conseil de prendre note de l'agenda prévu pour l'agenda de mise au point du plan d'opérations et du budget 2017 :

- Mercredi 5 octobre 8 h 30 à 12 h : Comité de l'Administration générale – Prévision de fin d'exercice 2016 – Maniwaki;
- Mercredi 12 octobre 8 h 30 à 16 h : Comité de l'Administration générale – Prévisions budgétaires 2017 – Maniwaki;
- Mercredi 2 novembre 8 h 30 à 16 h : Comité de l'Administration générale – Prévisions budgétaires 2017 – Maniwaki;
- Mercredi 9 novembre : Comité plénier, opérations et prévisions budgétaires 2017, 8 h 30 à 16 h – Maniwaki;
- Mercredi 16 novembre : Comité plénier (si requis), opérations et prévisions budgétaires 2017, 8 h 30 à 16 h – Maniwaki;
- Mercredi 23 novembre – Séance du conseil et adoption du budget 2017 – Maniwaki.

2016-R-AG262

Autorisation de signature – Entente d'aide financière spéciale entre la MRCVG et les Ours Blancs inc. – Travaux de réfection et d'asphaltage du parc linéaire

Considérant l'entente en vigueur entre la MRCVG et les Ours Blancs inc. concernant l'organisation, la gestion et l'exploitation du Parc régional linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la contribution de 500 000 \$ non remboursable à un projet en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PDEQ-PIC150) livré dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ), versé à l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours Blancs inc. pour des travaux de réfection et d'asphaltage au Parc linéaire de la MRCVG;

Considérant le règlement 2016-289 adopté par le Conseil de la MRC décrétant un investissement de 1 500 000 \$ et un emprunt du même montant visant la réfection et l'agrandissement du Parc linéaire;

Considérant que les Ours Blancs Inc. pourront agir à titre de promoteur du projet pour les travaux de réfection et d'asphaltage du Parc linéaire, pour le tronçon visé par la contribution et le règlement d'emprunt (Messines-Gracefield);

Considérant qu'une entente devra intervenir entre les Ours Blancs Inc. et la MRCVG afin de fixer les conditions en contrepartie desquelles la MRC versera aux Ours Blancs inc. une aide financière spéciale destinée à des travaux de réfection et d'asphaltage sur une partie du parc linéaire « Véloroute des Draveurs », en complément d'une subvention reçue de Développement économique pour ce faire;

Considérant que tout au long du projet et de la durée de l'entente, le promoteur sera soumis aux règles d'attribution de contrats auxquelles est soumise la MRC ainsi que certaines conditions de versement;

Considérant la création d'un comité de gestion et d'un comité technique pour le suivi de ce projet;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre tenue le 8 septembre 2016 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise monsieur le préfet Michel Merleau ainsi que madame la directrice générale Lynn Kearney à signer, pour et au nom de la MRCVG, une entente d'aide financière spéciale avec l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours Blancs inc., afin de fixer les conditions en contrepartie desquelles la MRC versera aux Ours Blancs Inc. une aide financière spéciale destinée à des travaux de réfection et d'asphaltage sur une partie du parc linéaire « Véloroute des Draveurs ».

ADOPTÉE

2016-R-AG263

Appui à la municipalité de Cayamant – Demande de modification aux procédures d'intervention d'Hydro-Québec

Considérant la résolution 2016-08-143 adoptée par la municipalité de Cayamant, demandant à Hydro-Québec de modifier sa procédure d'intervention lors de pannes dans les municipalités rurales, notamment afin de permettre de faire appel à des fournisseurs de services locaux;

Considérant qu'Hydro-Québec devrait être soumise à des conditions similaires à celles auxquelles les municipalités sont soumises dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, notamment en ce qui a trait aux délais de réponse;

Considérant que des protocoles d'intervention devraient être mis en place par Hydro-Québec afin de prévoir des critères permettant des délais de réponses plus rapides;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de leur rencontre tenue le 8 septembre 2016 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG appuie la résolution 2016-08-143 adoptée par le Conseil de la municipalité de Cayamant, afin de demander une modification des procédures d'intervention à Hydro-Québec lors de pannes dans les municipalités rurales.

ADOPTÉE

2016-R-AG264

Adoption – Règlement 2016-295 « Modifiant le règlement 2011-225 concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable à leurs élus respectifs;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un tel code, conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par règlement;

Considérant la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* modifiant la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* par l'insertion de l'article 7.1;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau doit être modifié suite à l'intégration de cet article 7.1 à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 juin 2016 par monsieur le préfet Michel Merleau, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2016-295 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 20 septembre 2016, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2016-295 « Modifiant le règlement 2011-225 concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-R-AG265

Adoption – Règlement 2016-296 « Modifiant le règlement 2012-244 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un tel code, conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par règlement;

Considérant la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* modifiant la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* par l'insertion des articles 7.1 et 16.1;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau doit être modifié suite à l'intégration de ces articles 7.1 et 16.1 à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2016 par monsieur le préfet Michel Merleau, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2016-296 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 20 septembre 2016, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2016-296 « Modifiant le règlement 2012-244 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ».

ADOPTÉE

2016-R-AG266

Nomination de Madame Véronique Denis au conseil d'administration Connexion fibre Picanoc – Remplacement temporaire de madame Claude-Ann Langevin

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désigne Mme Véronique Denis au titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de Connexion fibre Picanoc, en remplacement temporaire de Mme Claude-Ann Langevin et ce, à partir du 15 octobre 2016 pour une durée de douze mois.

ADOPTÉE

2016-R-AG267

Octroi de contrat – Appel d'offres sur invitation 160815 – Captage et traitement des eaux de ruissellement des enclos de béton de l'Écocentre

Considérant qu'un ouvrage de captation des eaux de ruissellement des enclos de CDR est requis pour compléter la demande de certification pour les modifications apportées aux opérations du Centre de transfert et Écocentre de la MRCVG (demande transmise en juin 2015 au MDDELCC);

Considérant la préparation d'un devis par le service de Génie municipal de la MRC pour la réalisation de ces travaux et que ce service a également été mandaté pour la supervision des travaux;

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt 2016-294 par le Conseil de la MRC pour le financement de ces travaux;

Considérant qu'une recherche de prix a été réalisée pour les travaux de captage et traitement des eaux de ruissellement des enclos de béton de l'Écocentre;

Considérant que suite à cette recherche de prix, cinq (5) soumissions ont été reçues;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions effectuée par le service de Génie municipal, la soumission la plus basse conforme s'est avérée celle de la compagnie Excavatech J.L. au montant de 85 421,28 \$, avant taxes.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat 160815 à la compagnie Excavatech J.L. au montant 85 421,28 \$ avant taxes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2016-294.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – GUTACVG – Adoption des prévisions budgétaires 2017

Le point inscrit à l'ordre du jour concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 du GUTACVG est reporté à la séance du mois d'octobre.

Note au procès-verbal – GUTACVG – Plan de développement du transport collectif (révisé 2016)

Le point inscrit à l'ordre du jour concernant le plan de développement du transport collectif (révisé 2016) du GUTACVG est reporté à la séance du mois d'octobre.

2016-R-AG268

Appui – Réalisation de la route Maniwaki-Témiscamingue

Considérant la résolution 2016-09-R R5110 adoptée par le Conseil de la municipalité d'Egan-Sud et la résolution 2016-08-173 adoptée par le Conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, dans le dossier de la Route Maniwaki-Témiscamingue;

Considérant la résolution 2016-R-AG094 adoptée par le Conseil de la MRCVG, signifiant aux instances gouvernementales son désir de voir une solution permanente au problème d'accès à la ressource forestière à court terme;

Considérant que suite à un travail d'analyse réalisé en collaboration avec les acteurs concernés, le service de génie municipal de la MRC a déposé une étude pour le choix d'un axe permanent permettant de relier le chemin forestier Maniwaki-Témiscamingue au réseau routier supérieur;

Considérant que cinq (5) options ont été présentées aux municipalités de Montcerf-Lytton et Egan-Sud lors du dépôt de cette étude;

Considérant que l'option D a été retenue par les municipalités, soit la même option retenue par le ministère des Transports en 1988, avec certaines conditions relatives au financement de l'entretien du nouveau tracé.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie les municipalités d'Egan-Sud et de Montcerf-Lytton quant à leur demande pour la réalisation de l'option D permettant de relier le chemin forestier Maniwaki-Témiscamingue au réseau routier supérieur, mais avec des mesures de mitigation à court terme notamment en ce qui a trait au financement de l'entretien du nouveau tracé.

Il est également résolu unanimement d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que Mme la Ministre Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais que la réalisation de ce projet est prioritaire pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2016-R-AG269

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 août au 20 septembre 2016

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 17 août au 20 septembre 2016, totalisant un montant de 347 743,39 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG270

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 août au 20 septembre 2016

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 17 août au 20 septembre 2016, totalisant un montant de 257 421,79 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG271

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 septembre 2016

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 septembre 2016 totalisant un montant de 306 609,15 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG272

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 17 août au 20 septembre 2016

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 17 août au 20 septembre 2016, totalisant un montant de 150,00 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Secrétaire-trésorier et directrice générale

2016-R-AG273

Report de la date du dépôt de rôles d’évaluation en vertu de l’article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale

Considérant qu’en vertu de l’article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l’organisme municipal responsable de l’évaluation peut, en cas d’impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu’il fixe et qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l’impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

Code géographique	Municipalité
83 050	Bouchette
83 005	Denholm
83 010	Low
83 065	Maniwaki
83 055	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
NRN830	Territoires non organisés

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Bouchette, Denholm, Low, Maniwaki, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et les territoires non organisés au 1er novembre 2016.

ADOPTÉE

2016-R-AG274

Autorisation d’embauche – Remplacement de la directrice des ressources financières, humaines et matérielles

Considérant la résolution 2016-R-AG193 adoptée par le Conseil de la MRCVG autorisant le lancement d’un processus de dotation pour le remplacement temporaire, pour une durée approximative de quatorze (14) mois, de la directrice des ressources financières, humaines et matérielles et autorisant le comité de sélection à embaucher le candidat retenu, pour entérinement subséquent par le Conseil de la MRC;

Considérant que suite au processus de dotation réalisé, la direction générale de la MRC a recommandé l’embauche de M. Alain Cousineau aux membres du comité de l’Administration générale.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l’embauche de Monsieur Alain Cousineau pour le remplacement de la directrice des ressources financières humaines et matérielles, pour une durée approximative de quatorze (14) mois, selon les conditions de travail en vigueur à la Politique du personnel de la MRCVG.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Autorisation – Demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques – Réception de boues provenant de territoires voisins

Le point inscrit à l'ordre du jour de la séance concernant une demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques est reporté à la séance du mois d'octobre.

2016-R-AG275

Autorisation – Acquisition d'équipement servant à déplacer les remorques sur le site du Centre de transfert et Écocentre

Considérant que l'équipement servant à déplacer les remorques sur le site du Centre de transfert et Écocentre de la MRCVG est en fin de vie utile et doit être remplacé afin de permettre la réalisation des opérations quotidiennes du Centre;

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt 2016-294 par le Conseil de la MRCVG afin de permettre l'acquisition d'un tel équipement;

Considérant que suite à la détermination des besoins, une fiche a dûment été complétée pour chacune des visites de trois potentiels fournisseurs, pour l'acquisition d'un camion de type « shunter »;

Considérant qu'une recherche de prix a été réalisée auprès de ces trois fournisseurs, mais qu'un seul « shunter » a répondu aux besoins et normes déterminés par le service de l'hygiène du milieu Environnement de la MRC, notamment quant à la présence d'un système antipollution;

Considérant que le prix obtenu pour un « Shunter 2011 Capacity » conforme aux exigences de la MRC de Camions A & R Dubois s'est de plus avéré être le plus bas, soit 62 000\$ avant les taxes, incluant la livraison.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition du « Shunter 2011 Capacity » de la compagnie Camions A & R Dubois, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2016-294.

ADOPTÉE

2016-R-AG276

Avis de motion – Demande de la municipalité de Denholm – Règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRCVG – Modification d'une partie de l'affectation forestière par l'affectation industrielle

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, qu'un projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro 2016-299 et visant la modification d'une partie de l'affectation forestière par l'affectation industrielle dans la municipalité de Denholm sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2016-R-AG277

Avis de motion – Demande de la municipalité de Denholm – Règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRCVG – Modification d'une partie de l'affectation forestière par une affectation récréative

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, qu'un projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro 2016-300 et visant la modification d'une partie de l'affectation forestière par une affectation récréative dans la municipalité de Denholm sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2016-R-AG278

Avis de motion – Demande de la municipalité de Cayamant – Règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRCVG – Modification d'une partie de l'affectation forestière par l'affectation industrielle

Avis est donné par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, qu'un projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro 2016-301 et visant la modification d'une partie de l'affectation forestière par l'affectation industrielle dans la municipalité de Cayamant sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2016-R-AG279

Appui à la résolution 2016-07-361 de la Ville de Gracefield – Demande d’installation d’une tour cellulaire au chemin Montfort

Considérant la résolution 2016-07-361 adoptée par le Conseil de la Ville de Gracefield, demandant aux compagnies de télécommunication d’installer une tour cellulaire au chemin Montfort;

Considérant que les citoyens de la Ville de Gracefield ont de la difficulté à obtenir des ondes cellulaires dans certains secteurs du territoire et que la municipalité de Cayamant a rectifié un problème similaire en ayant recours aux ressources externes dans ce champ de compétence;

Considérant que suite aux démarches initiées par la municipalité de Cayamant, une compagnie de télécommunication a procédé à l’installation d’une tour supplémentaire afin d’améliorer les ondes cellulaires sur le territoire de la Ville de Gracefield près du chemin Montfort;

Considérant que les membres du comité environnement et urbanisme de la Ville de Gracefield désirent organiser une rencontre avec les ressources externes pour améliorer les ondes cellulaires sur le territoire de la Ville de Gracefield près du chemin Montfort;

Considérant que la municipalité de Lac Sainte-Marie a fait une demande en décembre 2015 et que cette municipalité est à proximité du secteur concerné;

Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et de Développement de la MRC lors de sa rencontre tenue le 6 septembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG appuie la résolution 2016-07-361 adoptée par la Ville de Gracefield afin de demander aux compagnies de télécommunication d’installer une tour cellulaire au chemin Montfort, afin d’améliorer les ondes cellulaires de ce secteur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2016-R-AG280

Adoption – Modification de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Volet Fonds de contribution

Considérant l’Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu’entre autres obligations, l’Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant qu’une modification au niveau du Volet 4 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie s’imposait pour mieux définir les objectifs et les critères du volet;

Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et du Développement de la MRC lors de sa rencontre du 6 septembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte la Politique modifiée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-R-AG281

Autorisation de signature – Avenants FLI et contrat de cession d’actifs de la Société de diversification économique de l’Outaouais

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté une résolution le 16 juin 2015 à l’effet de résilier les ententes de délégation en vigueur avec le Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau en date du 20 juillet 2015;

Considérant qu’aux termes de la loi, les droit, obligations, actifs et passifs qui étaient, le 20 avril 2015, ceux de Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau en vertu d’un contrat de prêt conclu pour l’établissement d’un Fonds local d’investissement conformément au décret no 501-98 (198, G.O. 2, 2346), sont devenus ceux la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional qui sera représenté par monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional, pour et au nom du Gouvernement du Québec a fait parvenir l'avenant 2016-1 au contrat de prêt FLI et que suite à la signature de cet avenant suivra l'avenant du transfert des sommes résiduelles de la SDEO dans le FLI tel qu'annoncé par la ministre, madame Lise Thériault;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un signataire pour les avenants;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et du Développement de la MRC lors de sa rencontre du 6 septembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise Monsieur Michel Merleau, Préfet de la MRC, à signer tous les avenants concernant le Fonds local d'investissement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2016-R-AG282

Financement de projet structurant – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, des projets ont été soumis à l'étude du comité de l'Aménagement et de Développement (CAD);

Considérant l'analyse des projets soumis, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement d'un projet présenté, sous réserve du respect certaines conditions décrites au compte-rendu de la rencontre de ce comité tenue le 6 septembre 2016.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au projet suivant, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le comité de l'Aménagement et de Développement du territoire de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT	VOLET
Ateliers Boirec	20 000 \$	1

ADOPTÉE

2016-R-AG283

Dissolution et liquidation de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C. – Autorisation de signature de tous les documents légaux pour la dissolution et la liquidation de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais S.E.C

Considérant que la Municipalité de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a signé, le 29 mars 2006, une convention de Société en commandite, à titre de commanditaire, pour constituer une Société en commandite en vertu des dispositions du Code civil du Québec, sous le nom de Fonds Soutien Outaouais, S.E.C.;

Considérant qu'il n'y a plus d'activités dans la Société en commandite et que la durée de la Société en commandite était jusqu'au 30 juin 2016, tel que prévu à l'article 2.9.1a) de la convention de Société en commandite;

Considérant qu'il est prévu à l'article 9.1.1 de la convention de Société en commandite que celle-ci sera dissoute à l'expiration de sa durée.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la liquidation et la dissolution de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C., et autorise le préfet M. Michel Merleau et/ou la directrice générale Mme Lynn Kearney, à toutes fins que de droits, à signer tous les documents légaux pour la liquidation et la dissolution du Fonds Soutien Outaouais, S.E.C.

ADOPTÉE

2016-R-AG284

Liquidation et dissolution de la société Gestion Fonds Soutien Outaouais, Inc. – Autorisation de signature de tous les documents légaux pour la dissolution et la liquidation de la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais Inc.

Considérant que la Municipalité de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est actionnaire de la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais Inc.;

Considérant que la Municipalité de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est partie à une convention d'actionnaires signée le 29 mars 2006;

Considérant que la Société en Commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C., a adopté une résolution pour se liquider et se dissoudre;

Considérant la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais Inc. agit comme liquidateur de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C.;

Considérant qu'il est opportun la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais Inc. se liquide et obtienne sa dissolution après que son mandat de liquidateur de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C. soit terminé;

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la liquidation et la dissolution de la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais Inc., après que celle-ci aura terminé son mandat de liquidateur de la Société en commandite Fonds Soutien Outaouais, S.E.C. et autorise le préfet M. Michel Merleau et/ou la directrice générale Mme Lynn Kearney, à toutes fins que de droits, à signer tous les documents légaux pour la liquidation et la dissolution de la Société Gestion Fonds Soutien Outaouais, Inc.

ADOPTÉE

2016-R-AG285

Octroi de contrat – Coordonnateur de la Table de développement social

Considérant la résolution 2016-R-AG203 adoptée le 21 juin 2016, autorisant la direction générale de la MRC à entreprendre les démarches nécessaires à la recherche d'un contractuel pour la coordination de la Table de développement social;

Considérant que cette résolution autorisait également la direction générale de la MRC à octroyer un contrat en ce sens, en respect des budgets prévus pour cette coordination;

Considérant la recherche de candidatures réalisée dans ce dossier et la recommandation faite par la direction générale;

Considérant que Mme Chantal Rondeau a déposé sa candidature pour la réalisation de ce mandat et que Mme Rondeau possède les connaissances et l'expertise requises pour mener à terme ce projet, cette dernière ayant antérieurement occupé des fonctions similaires.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau octroie un contrat à Mme Chantal Rondeau, du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2018, aux conditions déterminées au contrat, le tout conditionnel au financement du CISSSO.

Il est également résolu d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC le contrat à intervenir avec Mme Rondeau concernant le mandat octroyé pour la coordination de la Table de développement social.

ADOPTÉE

2016-R-AG286

Certificat de conformité – Règlement modificateur 192 – Municipalité de Bois-Franc

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 192, modifiant le règlement de zonage 78660, adopté par le conseil de la municipalité de Bois-Franc;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 192, modifiant le règlement de zonage 78660, adopté par le conseil de la municipalité de Bois-Franc et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt – Rapport d'activités 2016 – Réseau des lieux d'accueil touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Le rapport d'activités 2015 des lieux d'accueil touristique de la MRC est déposé à titre informatif.

2016-R-AG287

Autorisation de signature – Entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Gestion d'un chantier TPI par la MRCVG

Considérant l'expertise détenue par le service des TPI de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière d'opérations forestières;

Considérant la demande présentée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin que le service des TPI de la MRCVG puisse assurer la gestion d'un chantier forestier sur leur territoire;

Considérant que le service des TPI de la MRCVG détient l'expertise, les ressources et la disponibilité nécessaires à la gestion d'un tel chantier;

Considérant la volonté des MRC de l'Outaouais de travailler en collaboration dans différents dossiers et de mettre en valeur les expertises détenues par chacune d'elles;

Considérant que les travaux qui seraient réalisés par le service des TPI de la MRCVG consisteraient notamment et de façon non exhaustive en la prospection, l'évaluation, la planification ainsi que la supervision du chantier;

Considérant que certaines tâches seront aussi réalisées conjointement par les deux MRC et que d'autres, dont les consultations publiques et les procédures liées aux octrois de contrat, seront réalisées par la MRCCO;

Considérant qu'en contrepartie des services rendus, une tarification serait facturée à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Considérant que certaines vérifications préalables sont actuellement en cours auprès des ministères concernés afin qu'une entente puisse intervenir;

Considérant que sur confirmation de ces validations, des travaux pourront immédiatement débuter afin de permettre la réalisation du chantier dans des délais raisonnables;

Considérant que la direction générale de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite donc obtenir l'autorisation du Conseil pour la signature d'une éventuelle entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer pour et nom de la MRC une entente à venir avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'autoriser la gestion d'un chantier forestier de la MRCCO par le service des TPI de la MRCVG.

ADOPTÉE

2016-R-AG288

Octroi de contrat – Entretien de plantation – Secteur Aumond (CAAF) et secteur Grand-Remous (CFP)

Considérant que le service des Terres publiques intramunicipales (TPI) bénéficie d'une enveloppe réservée de 51 025,73 \$ pour chacune des saisons d'opération de 2015 à 2018, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts afin d'effectuer des travaux sylvicoles;

Considérant que des plantations datant de 2012 et 2013 nécessitaient des travaux d'entretien pour assurer leur survie et leur bonne croissance;

Considérant qu'une recherche de prix a été effectuée et que les quatre entrepreneurs invités ont déposé une soumission;

Considérant que la plus basse soumission conforme reçue est celle de l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau, au prix unitaire de 1220 \$/ha, totalisant un coût total maximum de 36 600 \$ avant les taxes;

Considérant que suite à l'analyse du dossier du plus bas soumissionnaire par le service des TPI, il a été conclu que celui-ci a les compétences recherchées pour effectuer le contrat.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat d'entretien de plantation des secteurs Aumond-CAAF et Grand-Remous-CFP à l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau, au taux unitaire de 1220 \$/ha totalisant un maximum de 36 600 \$, avant les taxes, aux conditions prévues au contrat.

ADOPTÉE

Varia pour information

Les membres du Conseil sont informés de la mise en ligne du nouveau site internet de la MRC, du lancement de sa page Facebook et d'outils de communication le 27 septembre prochain. Le plan de communication de la MRC sera quant à lui dévoilé dans les prochaines semaines.

Période de questions et parole au public

Des contribuables s'adressent à Monsieur le Préfet Michel Merleau :

- Madame Louise Schnub, contribuable de la municipalité de Low
Questionnement sur l'information transmise afin de bien faire connaître la MRC aux contribuables.
- Madame Colette Boivert, contribuable de la municipalité de Denholm
Souhaite l'implication de la MRC dans le dossier du maintien du point de services de CLSC à Low.
- Madame Diane Durocher
Souhaite la mise en place d'un contrôle animalier par les municipalités locales dans la MRC.

2016-R-AG289

Clôture de la séance

Madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 50.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale